

Luxembourg, le 14 août 2024

Préambule

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz et inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », organise, en collaboration avec S-Communication Services GmbH, un concours, ci-après dénommé le « Concours ».

Article 1 – Durée et dates-clé du Concours

Le Concours se déroule du 1 octobre 2024 au 24 janvier 2025. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 9 septembre 2024 et seront clôturées le 13 novembre 2024.

Article 2 - Participation

La participation au Concours est ouverte à

- tous nos clients « Axxess Study » et « Axxess Job » (participation individuelle ou en équipe),
- tout le personnel interne actif de Spuerkeess (participation individuelle ou en équipe),
- les membres du corps professoral luxembourgeois (participation individuelle et hors concours),
- tous les étudiants âgés entre 15 et 29 ans au moment de l'inscription (participation individuelle ou en équipe),
- tous les clients de la banque désireux d'apprendre à investir sans prendre de risques, Catégorie « Test » (participation individuelle et hors concours).

Pour les catégories où une participation en équipe est possible, le nombre maximal de participants par équipe est de 4. Un participant ne peut participer ni dans plusieurs catégories, ni dans plusieurs équipes et les données saisies (nom, prénom, adresse etc.) doivent être correctes. Par sa participation au Concours, le participant accepte les conditions du présent règlement.

Le nombre total de participants pour l'ensemble du Concours, toutes catégories confondues est limité à 1.500.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 – Objectif du Concours

Tous les participants et toutes les équipes disposent, au début du Concours, d'un capital fictif de EUR 50.000. Le but est de faire fructifier au mieux ce capital jusqu'à la fin du Concours, en investissant virtuellement les avoirs en bourse. Les classes d'actifs, les titres et les bourses éligibles ainsi que toutes autres informations relatives aux transactions possibles dans le cadre du Concours sont repris dans le règlement international du Concours, disponible sur www.planspiel-boerse.de (en allemand et en anglais). Afin d'être éligible au classement, les participants, respectivement les équipes participantes, doivent avoir effectué au moins 3 opérations dans leur portefeuille virtuel pendant la durée du jeu.

Article 4 – Prix à gagner

Les prix à gagner dans les différentes catégories de l'édition luxembourgeoise du Concours sont :

- Catégorie « Axxess » :
 - o 1er prix : EUR 1.000,
 - o 2e prix : EUR 500,
 - o 3e prix : EUR 250,
 - o Prix RSE (meilleur rendement obtenu grâce à des titres désignés comme durables par l'organisateur du Concours) : Bon « Naturata » de EUR 1.000 (prix non cumulable avec un des prix énoncés ci-dessus).

- Catégorie « Personnel interne actif Spuerkeess » :
 - o 1er prix : Bon de voyage de EUR 500 et activité de team building pour la division/l'agence dans laquelle était affecté l'employé lors de son inscription au Concours (max. EUR 75/pers jusqu'à un total de EUR 1.875). Dans le cas d'une équipe, c'est la division/l'agence dans laquelle est affecté le team leader qui profitera de l'activité, ainsi que ses co-équipiers.
 - o Prix RSE (meilleur rendement obtenu grâce à des titres désignés comme durables par l'organisateur du Concours) : Bon « Naturata » de EUR 500 (prix non cumulable avec le prix énoncé ci-dessus).

- Catégorie « Etudiants » :
 - o 1er prix : EUR 750 (en bons d'achat),
 - o 2e prix : EUR 500 (en bons d'achat),
 - o 3e prix : EUR 250 (en bons d'achat),
 - o 4e au 10e prix : EUR 100 (en bons d'achat),
 - o Prix RSE (meilleur rendement obtenu grâce à des titres désignés comme durables par l'organisateur du Concours) : Bon « Naturata » de EUR 1.000 (prix non cumulable avec un des prix énoncés ci-dessus).

- Les catégories « Corps professoral » et « Test » participeront hors concours, donc sans être éligibles pour gagner un prix.

Article 5 – Déroulement du Concours

L'annonce du Concours sera diffusée sur nos réseaux sociaux, par des spots à la radio et sur les sites www.spuerkeess.lu et www.spuerkeess.lu/sml. Les clients visés seront avertis par messagerie S-Net et ils recevront via ce canal un code de participation avec lequel ils pourront s'inscrire au jeu (places limitées) via l'application dédiée « Stock Market Learning » à télécharger, ou via la page web www.planspiel-boerse.de (disponible en allemand et anglais).

Article 6 - Détermination des gagnants

Les participants, respectivement les équipes participantes affichant le meilleur rendement, seront avertis par courrier électronique au plus tard 10 jours ouvrables après la fin du Concours via l'adresse électronique qu'ils auront communiqué lors de leur inscription et ils se verront récompensés par un des prix énumérés sous l'article 4 du présent règlement.

Les prix ne pourront en aucun cas être ni repris, ni échangés.

Une cérémonie de remise des prix sera organisée en mars 2025. Lorsque les gagnants y consentent expressément, Spuerkeess pourra procéder à la prise de photos lors de la remise des prix et à la diffusion de celles-ci dans les médias sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter), respectivement dans les autres médias externes (sites web, rapport annuel,...).

Spuerkeess ne peut pas être tenue responsable si un gagnant ne peut pas être avisé notamment en raison d'indications fictives ou erronées de sa part.

Article 7 - Modification du règlement

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur le site www.spuerkeess.lu/sml

Article 8 - Responsabilité

Spuerkeess ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Concours ou son bon déroulement. Notamment, Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si Spuerkeess met tout en œuvre pour offrir aux participants des informations et/ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du Concours, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des e-mails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur les sites. La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux sites et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient,
- de destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess,
- d'erreurs humaines d'origine électronique ou technique,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours,
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers,
- de problèmes liés à la jouissance du prix gagné.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 9 - Informations et Protection des données

Les données à caractère personnel, collectées dans le cadre du Concours, sont traitées par Spuerkeess en qualité de responsable de traitement en conformité avec la Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dans l'objectif de gestion du présent Concours, de l'identification des gagnants et de la remise des prix.

Les données à caractère personnel sont traitées par Spuerkeess conformément à sa politique de protection des données personnelles et ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. Les données ne sont pas utilisées à des fins de prospection ou de promotion commerciales et ne sont pas communiquées par Spuerkeess à des tiers non impliqués dans l'organisation du Concours. Les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression, de portabilité et de limitation des données les concernant.

Les participants sont invités à prendre connaissance de la politique de protection des données personnelles de Spuerkeess, dont la dernière version en vigueur est disponible sur le site www.spuerkeess.lu

Article 10 - Litiges

Le présent règlement reprend les spécificités de la version luxembourgeoise du Concours. Il est à noter que pour les points non traités par celui-ci, mais repris dans le règlement du concours international et disponible sur www.planspiel-boerse.de (en langue allemande et anglaise), la version internationale est d'application. Pour les points traités dans les deux versions, la version luxembourgeoise fait foi. Toute contestation ou réclamation relative au Concours, pour quelque raison que ce soit, devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et au plus tard dans les trente jours qui suivent la date de la fin du Concours.

Article 11 - Droit applicable et juridiction compétente

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et les participants sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction luxembourgeoise.